

Proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2016 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 5 695 500 francs destinés à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS), soit:

- 1 766 000 francs destinés au renouvellement de véhicules lourds et de remorques;**
- 2 574 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition d'engins spécifiques;**
- 1 355 500 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules légers.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

1 Introduction

1.1 Etat du parc

Au 30 juin 2016, la Ville de Genève (hors SIS) possède un parc automobile de 594 véhicules, engins spécifiques et remorques immatriculés ainsi que 457 objets non immatriculés. Une partie importante de ce parc peut objectivement être considérée comme vétuste.

Dans le cas d'espèce, la vétusté est mesurable par divers critères. Dans son rapport d'audit de mai 2014, la Cour des comptes a constaté que plus de 70% des objets du parc automobile de la Ville de Genève dépassent leur durée d'amortissement comptable (cf. Annexe 1). Cette donnée a été mise en relation avec les coûts de fonctionnement. Ceux-ci croissent avec l'augmentation de l'âge et de l'usure des engins et des véhicules. Or, il y a une corrélation négative entre les dépenses d'investissement et les coûts d'entretien: quand les premières diminuent, les seconds augmentent et vice versa.

Les coûts de fonctionnement comprennent et se répartissent entre les dépenses directes (achats de pièces détachées, réparations, etc.) et les frais indirects. Ces derniers sont difficilement estimables car ils dépendent de situations variables mais ne sont pas à négliger: retards dans la réalisation de prestations, tâches administratives et organisationnelles supplémentaires à effectuer souvent dans l'urgence, etc.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la présente proposition de crédit d'investissement aura donc aussi un effet bénéfique sur l'efficacité de l'administration et un impact positif sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

2 Exposé des motifs

2.1 Gestion du parc

La gestion du parc d'engins et de véhicules est supervisée par la commission de gestion des véhicules (COGEVE) et formalisée dans la directive générale relative à l'organisation et aux compétences en matière de gestion des véhicules du 6 mai 2015. Cette commission interdépartementale a mené un processus de réflexion et d'amélioration qui a conduit à l'établissement d'une politique de gestion des véhicules et engins validée par le Conseil administratif en 2012. Ce document fixe les principes, les lignes directrices et les objectifs en matière de gestion des véhicules. Sa mise en œuvre se fait par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Les engins et véhicules sont confiés aux employé-e-s des services de la Ville de Genève qui sont en charge de leur bonne utilisation et de leur entretien de base. Lorsque ce dernier devient plus conséquent ou lorsqu'il convient d'effectuer des réparations, l'Unité de gestion des véhicules (UGV) du Service logistique et manifestations (LOM) prend le relai. Elle effectue les travaux nécessaires ou les sous-traite à des prestataires externes pour diverses raisons: capacité de ses ateliers mécaniques, disponibilité de certaines machines, etc.

Les 130 objets concernés par la présente demande de crédit sont entretenus par l'UGV.

2.2 Enjeux

La vétusté des engins et des véhicules dont le remplacement est prévu par la présente demande de crédit a des conséquences majeures dans des domaines aussi fondamentaux que:

- la santé et la sécurité;
- la continuité opérationnelle;
- les coûts de fonctionnement;
- la préservation de l'environnement.

2.2.1 Santé et sécurité

La moyenne d'âge des engins et véhicules concernés avoisinera 18 ans à fin 2017. Or, plus un véhicule est vétuste, plus le risque d'une avarie majeure ou d'une casse importante grandit: l'usure et la fatigue mécanique, voire la corrosion d'éléments essentiels (châssis, chaîne cinématique, direction, système de freinage, porte arrière d'une benne à ordures de camion, etc.) augmentent avec le temps et, par conséquent, le risque pour la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs et de celles et ceux qui se trouvent à proximité s'accroît. Ainsi, il n'est pas rare que

les mécaniciens de l'UGV doivent ressouder des plaques de métal pour colmater des brèches créées par la rouille dans une carrosserie ou sur les parois d'une benne de camion! Et, parfois, ce qui devait initialement être réparé est définitivement immobilisé, puis envoyé à la ferraille: une rupture d'un élément mécanique aurait des conséquences potentiellement trop importantes pour qu'on continue à utiliser l'engin ou le véhicule en question. C'est le cas, par exemple, d'un fourgon du Service du génie civil (GCI) qui n'était tout simplement plus réparable. Rappelons que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin [de] garantir la santé physique [...] des travailleurs et travailleuses» (OLT 3, art. 2, ch. 1) et qu'un accident dû à un bris mécanique résultant d'une vétusté excessive aurait des conséquences désastreuses, en particulier pour l'image de la Ville de Genève.

L'ergonomie et la sécurité s'améliorent constamment. Remplacer un engin ou un véhicule vétuste par un neuf, confortable et sécurisé, est un acte de bonne gestion mais aussi une manière de respecter le personnel de l'administration en améliorant les conditions de travail.

2.2.2 *Continuité opérationnelle*

D'ici fin 2017, les poids lourds et remorques de la délibération I auront dépassé leur durée d'amortissement comptable de plus dix ans en moyenne, soit plus du double, et les véhicules légers et engins spécifiques des délibérations II et III excéderont cette durée de 17,5 ans, soit d'un facteur d'environ 3,5 (cf. Annexe 2).

Deux raisons majeures expliquent l'accroissement de la durée moyenne d'immobilisation:

- augmentation du nombre de réparations directement lié au vieillissement du parc: changement de boîte de vitesses, remplacement d'un moteur ou d'une pompe hydraulique, travaux de carrosserie nécessités par la rouille, etc.
- allongement des délais de livraison des pièces détachées pour d'anciens modèles de véhicules et d'engins, certaines pièces étant devenues pratiquement introuvables.

Or, l'augmentation croissante du nombre de pannes dues à la vétusté de ces objets se traduit par l'allongement de la durée moyenne d'immobilisation, ce qui exerce une pression sur l'organisation des services utilisateurs et rend plus difficile l'accomplissement des prestations qui leur sont confiées.

Comme mentionné précédemment, dans certains cas, les engins et les véhicules ne sont plus réparables et doivent donc être retirés du parc sans attendre l'objet qui les remplacera. La capacité opérationnelle des services est ainsi péjorée, parfois lourdement. Or, dans le même temps, les services sont toujours plus sollicités. Voirie – Ville propre (VVP), par exemple, a étendu ses horaires de travail afin de répondre aux besoins croissants en matière de nettoyage du domaine public. Cela

engendre une augmentation d'environ 10% du taux d'utilisation des engins et des véhicules dédiés à cette activité et, par conséquent, une diminution potentielle de leur durée de vie moyenne. Par ailleurs, l'arrêt définitif d'un engin ou d'un véhicule fait que les autres sont encore plus fortement sollicités.

Pour pallier les immobilisations les plus importantes et permettre d'assurer une continuité opérationnelle minimale, l'administration doit alors recourir à la location. Celle-ci est onéreuse et ne répond pas toujours totalement aux besoins, notamment pour les véhicules et engins spécifiques.

2.2.3 Coûts de fonctionnement

En plus de générer des frais de location, la vétusté du parc engendre des surcoûts d'entretien et de maintenance considérables, tant au niveau préventif (services périodiques et préparation aux visites techniques) que curatif (pannes dues à l'usure).

2.2.4 Préservation de l'environnement

Les nouveaux engins et véhicules polluent moins et sont souvent moins bruyants. La COGEVE est particulièrement sensible aux questions environnementales et cherche par tous les moyens à rendre le parc d'engins et de véhicules de la Ville de Genève plus propre.

2.3 Recensement des besoins

2.3.1 Expression des besoins et priorisation

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin motorisé résulte d'une collaboration entre le LOM, service gestionnaire, et les services bénéficiaires de l'administration. Par l'intermédiaire d'un formulaire spécifique, les services utilisateurs expriment leurs besoins en mobilité, en transport de choses et en prestations d'engins de travail. Ceux-ci sont ensuite validés par les Directions des services et des départements concernés.

Dans une volonté de rationaliser les ressources et de limiter leurs coûts, le service demandeur doit notamment prendre en compte:

- les alternatives à l'achat;
- la possibilité de partager l'engin ou le véhicule avec d'autres services;
- l'utilisation de modes de propulsion alternatifs (électricité, gaz naturel, hybride, etc.);
- les conditions d'entreposage du véhicule ou de l'engin quand celui-ci n'est pas utilisé;

- les permis nécessaires pour pouvoir utiliser l’engin ou le véhicule concerné et le nombre d’employé-e-s titulaires de ceux-ci au sein du service demandeur.

Ensuite, une phase d’analyse et de priorisation des besoins a lieu dans le cadre d’entretiens avec chaque service demandeur. A la suite de cette étape, la priorisation ainsi établie est confirmée et la sélection des renouvellements et des acquisitions soumise à la COGEVE pour validation, le cas échéant après une discussion et un arbitrage.

Dans le cadre de la préparation de la présente demande de crédit, les besoins validés par les Directions des services et des départements s’élevaient, après la phase de recensement, à 247 objets (hors deux-roues) pour un montant de 14 478 700 francs. La phase de priorisation des besoins a permis de réduire le nombre de véhicules de 47%, soit de le ramener à 130 objets, et de réduire le montant de 61%, soit une demande finale de 5 695 500 francs. Reste que les demandes initiales des services étaient légitimes et que la démarche de priorisation s’impose en raison du cadre budgétaire fixé par le plan financier des investissements.

2.3.2 Nouvelles acquisitions

La présente demande comprend 60 renouvellements et 70 acquisitions supplémentaires. Ces dernières répondent à de nouvelles activités ou une augmentation de celles-ci, à des changements organisationnels ou à la mise en œuvre de nouveaux règlements ou directives. La justification des acquisitions supplémentaires est décrite ci-dessous.

Engins spécifiques

Motoculteur herse-niveleuse (GCI)

Le Service du génie civil entretient les espaces «stabilisés», c’est-à-dire des revêtements en gravier naturel, par exemple ceux de la place du Vélodrome, de la place Sturm, du cheminement piétonnier du quai Ernest-Ansermet. Ce type de surface sera en nette augmentation durant ces prochaines années. De ce fait, l’entretien desdites surfaces nécessite l’utilisation d’une machine spécifique, notamment un motoculteur équipé d’une herse-niveleuse.

Berce thermos (GCI)

Cet agrégat embarqué sur un camion permet de transporter de l’enrobé chauffé et prêt à l’emploi, permettant ainsi une meilleure qualité des interventions tout en repoussant l’échéance d’une réfection complète de la chaussée. Grâce à cette méthode de travail, il se dégage une économie importante d’enrobé. Une

diminution des coûts de main-d'œuvre, un travail simplifié et une réduction de la durée des travaux peuvent ainsi être réalisés.

Pelle mécanique équipée d'un marteau brise-roche (GCI)

Cette mini-pelle mécanique permettra de satisfaire à deux besoins prioritaires pour les équipes travaux du Service du génie civil (GCI):

- Disposer d'un engin de taille réduite adapté aux travaux dans les espaces publics de petite dimension tels que trottoirs, cheminements piétons ou pistes cyclables. Les engins dont disposent le Service du génie civil ne sont pas adaptés pour de tels chantiers.
- Préserver la santé des ouvriers tout en réduisant considérablement les travaux pénibles de terrassement, notamment ceux nécessitant l'utilisation des marteaux-piqueurs pneumatiques et les manutentions de matériaux lourds et/ou encombrants comme les bordures de trottoirs. Une diminution de l'impact sonore des interventions en milieu urbain profitera aux usagers du domaine public et aux ouvriers du GCI.

Epandeuse (SPO)

Avec la construction de nombreux terrains synthétiques, le Service des sports (SPO) entretient, en plus de ceux existants, 72 000 m², soit actuellement trois terrains en granulés caoutchouc, trois terrains en granulés liège et six terrains en géotextile. Ces stades nécessitent d'être regarnis en granulés et fibres régulièrement. A ce jour, le service ne dispose d'aucune machine pour effectuer ce travail. Il est prévu de construire de nouveaux terrains synthétiques ces prochaines années. L'acquisition d'une telle machine est donc indispensable à leur entretien, en particulier pour éviter une détérioration prématurée de la fibre et augmenter la durée de vie du terrain synthétique. Celle-ci est actuellement de dix ans en moyenne mais peut tomber à seulement cinq ans lorsque le terrain est mal entretenu. Or, le coût d'une réfection peut avoisiner les 700 000 francs.

Elévateur à fourche (LOM)

Par manque de ressources, un vieux chariot élévateur à fourche qui aurait dû être éliminé jadis lors du remplacement d'un nouvel engin est encore utilisé sur le site de Saint-Georges. Or, cet outil est usé, de moins en moins fiable et ne respecte plus les normes environnementales et de sécurité actuelles. Il est donc opportun de présenter une demande d'acquisition afin que ce lieu de stockage et de travail utilisé par le Service des espaces verts (SEVE) et deux unités du LOM (UAG et UGV) puisse bénéficier d'un véhicule moderne et adapté aux besoins, en particu-

lier afin d'assurer en toute sécurité le chargement et le déchargement de camions et la manutention d'objets lourds.

Elévateur à fourche (LOM)

Par manque de ressources, un vieux chariot élévateur à fourche qui aurait dû être éliminé jadis lors du remplacement d'un nouvel engin est encore utilisé sur le site de stockage des Sellières. Comme pour l'engin évoqué précédemment et bien qu'il soit lui aussi nécessaire à l'activité, il est usé, peu fiable et ne respecte plus les normes environnementales et de sécurité actuelles. Il est donc opportun de présenter une demande d'acquisition afin que ce lieu de stockage et de travail puisse bénéficier d'un véhicule moderne et adapté aux besoins, en particulier pour assurer en toute sécurité le chargement et le déchargement de camions et la manutention d'objets lourds, par exemple les conteneurs de stockage des guirlandes et œuvres lumineuses de Noël.

Elévateur à fourche (LOM)

Située à François-Dussaud 10, l'Unité du matériel de fêtes (UMF) bénéficie de deux chariots élévateurs: le premier est électrique et est affecté à l'entrepôt, le second fonctionne au diesel et est amené à se déplacer sur le domaine public, en particulier sur les sites de manifestations (par exemple au parc des Bastions). C'est un modèle identique à ce second véhicule que l'Unité des ateliers généraux (UAG) souhaiterait obtenir car elle a de plus en plus de besoins en la matière et l'UMF (ou d'autres entités) ne peuvent pas toujours lui prêter leurs chariots élévateurs, en particulier durant la saison estivale.

Le fait d'acquérir ce chariot élévateur améliorera l'efficacité de cette unité mais favorisera aussi un travail plus sûr. Enfin, constatons que l'implication de plus en plus forte de l'UAG dans la gestion du mobilier urbain nécessite souvent un engin pour être manipulé facilement et disponible immédiatement.

Véhicules légers

Transporteur pont basculant (SEVE)

Dans le cadre de l'exploitation du parc animalier du bois de la Bâtie et des alentours, le SEVE demande l'acquisition d'un transporteur électrique. Ce véhicule viendrait en complément des deux tracteurs existants. Il répondrait ainsi à un manque de véhicule de cette typologie. Cette acquisition serait un atout au niveau du fonctionnement du parc animalier et du secteur. Elle permettra au service des espaces verts de mieux s'organiser et de développer un centre de tri et une zone de stockage pour le quartier et les alentours.

Camionnette à pont basculant (VVP)

L'Unité de gestion des incivilités du Service Voirie – Ville propre entretient les sites de récupération (environ 70 écopoints). Pour ce faire, les collaborateurs rattachés à cette activité utilisent actuellement un véhicule qui n'est pas adapté pour ce travail. Une camionnette à pont plat basculant de faible hauteur permettra une meilleure efficacité.

Voiture de livraison (BGE)

L'accroissement constant des collections de la Bibliothèque de Genève (BGE) ainsi que la saturation de leurs magasins nécessitent le transfert d'une partie des fonds dans divers locaux distants. En 2018, la BGE disposera d'un dépôt sécurisé, répondant aux normes de conservation, l'écoquartier (ancien site d'Artamis); un grand nombre des collections précieuses y sera déménagé. Afin de répondre aux demandes du public, l'ensemble des collections doit être mis à disposition quotidiennement. La BGE participe également à de nombreuses expositions nécessitant le transport des collections et œuvres. D'autre part la BGE est de plus en plus sollicitée pour des dons et ils sont contraints d'aller chercher à domicile, dans le canton ainsi qu'en dehors.

Voiture de livraison (BMU)

Le Service des bibliothèques municipales (BMU) doit accéder aux locaux des services d'acquisition des documents. Dès lors, elle doit assurer des tournées hebdomadaires consistant à récupérer dans ces locaux de Frontenex les documents acquis pour les sept bibliothèques du réseau, soit un grand nombre de caisses, de livres, des objets très lourds à manipuler et à charger, pour être ensuite distribués dans chaque site. Sans accès au parking souterrain, chaque caisse doit être portée par les collaborateurs dans les escaliers de l'entrée principale du bâtiment.

Le BMU assure également des tournées pour rapporter les livres dans les sept bibliothèques du réseau suite à l'introduction des bornes de retour 7/24. Depuis juillet 2014, les services d'acquisition des documents ont déménagé route de Frontenex. L'accès de l'immeuble n'est pas de plain-pied, il faut disposer d'une camionnette d'une hauteur permettant d'accéder au parking souterrain. Le transport des nouveaux documents, soit environ 40 000 documents par an, est très difficile. Le personnel en charge des transports a tenté d'adapter son fonctionnement mais aucune solution satisfaisante d'un point de vue ergonomique n'a pu être trouvée et le personnel en souffre physiquement.

L'acquisition de ce véhicule s'avère nécessaire à la bonne marche du BMU et à la satisfaction du public.

Voiture de livraison (ECO)

Le service des écoles (ECO) et institutions pour l'enfance est en charge de l'entretien des nombreux bâtiments ou installations répartis sur tout le territoire communal, à savoir:

- 53 bâtiments scolaires;
- 13 associations de restaurants scolaires (51 réfectoires scolaires et 8 cuisines de production);
- 11 associations de ludothèque;
- plus de 100 places de jeux réparties dans les préaux d'école et les parcs publics.

Les collaborateurs techniques en charge des travaux d'entretien ou de l'installation des lieux précités sont constamment amenés à se déplacer pour effectuer des travaux, parfois dans l'urgence. Ces travaux nécessitent le transport de matériel (outils, etc.), ce qui limite l'utilisation des transports publics ou une mobilité douce (marche à pied, vélos, etc.). Ceci est également valable pour les urgences et les dépannages.

Historiquement, les collaborateurs techniques du service utilisaient leur véhicule privé. Force est de constater que cette situation n'est plus une solution. En effet, compte tenu des nombreux déplacements à effectuer de surcroît en augmentation, il n'est plus possible de solliciter les véhicules privés des collaborateurs.

Par contre une mutualisation en interne pour ce véhicule sera proposée au personnel; ceci permettra d'abandonner l'utilisation d'autres véhicules privés et assurera une occupation rationnelle de ce véhicule demandé en acquisition.

Cinq voitures de police municipale (SEEP)

Les besoins en automobiles ont été définis à deux véhicules pour chaque poste de police municipale afin d'assurer les missions dévolues aux agents du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP). Les cinq voitures seraient réparties comme suit:

- une voiture au poste des Grottes, car actuellement ce poste ne dispose que d'une seule automobile. Pour compléter son parc, il est nécessaire de le doter d'un véhicule supplémentaire.
- deux voitures au poste du Petit-Saconnex, suite à l'ouverture du nouveau poste de police municipale au Petit-Saconnex en octobre 2015.
- deux voitures au poste de Champel, en vue de l'ouverture du nouveau poste de police municipale le 1^{er} septembre 2016.

Scooter électrique (DSIC)

Dans le cadre de leurs activités, certains collaborateurs de la DSIC sont amenés à se déplacer quotidiennement pour assurer des dépannages qui ne peuvent pas être effectués à distance. La DSIC demande ainsi un scooter électrique pour ces déplacements qui ne nécessitent pas le transport de matériel lourd ou encombrant. Actuellement, la DSIC utilise deux scooters fréquemment utilisés. L'apport d'un scooter supplémentaire permettrait de répondre à des besoins qui ne peuvent pas toujours être satisfaits aujourd'hui.

Triporteur (BMU)

La BMU souhaite disposer d'un vélo-triporteur électrique. Son utilisation sera essentiellement faite par les bibliothèques du réseau pour des activités hors murs, les animations dans des parcs et les événements socioculturels. Le triporteur sera utilisé d'une manière régulière tout au long de l'année avec un usage intensif entre avril et octobre. Cette acquisition permettra à la BMU de développer ses activités hors murs et ainsi répondre à un axe prioritaire défini dans la feuille de route du département de la culture et du sport.

Triporteur (SDPE)

Le SDPE souhaite disposer d'un triporteur à assistance électrique, avec un volume de chargement fermé. Cet engin sera utilisé par le collaborateur technique du service qui est amené à intervenir sur les différents lieux d'accueil de la petite enfance ou effectuer des livraisons auprès des différentes institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève sur son territoire. D'autre part, le SDPE est responsable de l'exécution d'un certain nombre de travaux d'entretien dans ces mêmes structures.

Enfin, dans le respect d'un développement durable, il serait judicieux que les interventions nécessitant un volume de chargement limité puissent être faites au moyen d'un véhicule électrique.

VAE 25 km/h (SEC)

Le SEC souhaite un vélo électrique supplémentaire pour les besoins de son service, notamment pour les conseillers culturels et les coordinateurs de manifestations en lien avec l'organisation des manifestations et les séances avec les par-tenaires dans le Grand Genève.

Deux VAE 25 km/h (DFIN)

Etant un service transversal, les collaborateurs et collaboratrices de la Direction financière (DFIN) se déplacent très fréquemment en rendez-vous dans les différents services de l'administration municipale. Dans le but de simplifier ces déplacements, la DFIN souhaite bénéficier de deux vélos électriques supplémentaires.

La DFIN ne détient aujourd'hui qu'un seul vélo électrique, lequel est très fortement sollicité, ce qui ne suffit plus pour répondre aux besoins de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour leurs déplacements professionnels.

VAE 25 km/h (DRH)

La Direction des ressources humaines (DRH) souhaite utiliser un vélo électrique destiné aux multiples déplacements quotidiens des membres du personnel de la DRH (cour Saint-Pierre 2), ce qui permettra de réduire le temps de déplacement de manière substantielle.

VAE 25 km/h (GIM)

La fonction de concierge superviseur ou superviseuse de groupe de la Gérance immobilière municipale (GIM) implique des déplacements très fréquents, dans un cas entre des immeubles non desservis par les transports publics et/ou trop éloignés pour passer à pied de l'un à l'autre. L'usage d'un vélo électrique permettra une importante économie de temps pour le titulaire.

Trois vélos (SEVE)

Dans le cadre de l'activité de l'Unité espaces verts (UEV), les contremaîtres principaux (responsables de parcs et de quartier) supervisent le travail des collaborateurs, se rendent aux divers rendez-vous techniques du service et de l'administration (manifestations, entreprises, etc).

Afin de remplir ces diverses missions, ils se déplacent actuellement avec leurs vélos privés.

Les deux secteurs concernés sont:

- RG1 (parcs de La Grange et des Eaux-Vives, quai Gustave-Ador et jusqu'au Jardin Anglais);
- RG2-3 (les parcs Bertrand et des Bastions, le quartier Saint-Antoine ainsi que les petites rues qui les relient).

Deux vélos cargo (SEVE)

Dans le cadre de l'activité de l'équipe «arboristes», les cinq collaborateurs se déplacent quotidiennement dans toute la ville afin de pratiquer leurs interventions sur le patrimoine arboré. Afin de pouvoir séparer l'équipe en deux pour certaines prestations, il est demandé l'acquisition de deux vélos à assistance électrique (VAE) de type «cargo» pour effectuer certaines petites missions d'élagage, d'hau-banage ou d'expertise d'arbres. Ces VAE permettront à l'équipe «arboristes» de mieux répartir sa masse de travail en fonction du nombre de collaborateurs sur chaque opération/prestation.

Un VAE 45 km/h (CJB)

Les Conservatoire et Jardin botaniques effectuent un travail sur le terrain dans la région genevoise dans le cadre du monitoring de la biodiversité.

L'utilisation d'un premier vélo à assistance électrique de type 45 km/h a montré tout son intérêt afin de diminuer le temps de travail consacré au déplacement, tout en respectant le concept de diminution de la charge en CO₂ des activités. Ce qui motive cette demande d'un VAE supplémentaire.

Quatre VAE 45 km/h pour la police municipale (SEEP)

Les besoins en vélos électriques ont été définis à quatre véhicules par poste, pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues.

Cette commande de quatre vélos consiste à compléter l'équipement actuel. Sans véhicules, la police municipale ne serait pas à même d'assurer sa mission.

Quatre VAE 25 km/h pour l'Unité foires et marchés (SEEP)

Les nouvelles prérogatives des contrôleurs des marchés (ouvertures, fermetures, enlèvement de véhicules) nécessitent un déplacement rapide et fréquent des contrôleurs d'une chaîne à l'autre et d'un marché à l'autre.

Les besoins en vélos électriques de l'UFM ont été définis à quatre vélos pour l'ensemble des collaborateurs de l'unité.

Moyens supplémentaires en lien avec le règlement sur le remboursement des frais (divers services)

Un nouveau règlement sur le remboursement des frais de déplacement des collaborateurs en Ville de Genève est entré en force le 1^{er} juin 2015 suite à une note de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative (voir annexe).

Suite à l'adoption dudit règlement, le Conseil administratif décidait ce qui suit en date du 22 avril 2015.

Si des besoins de mobilité ne devaient plus être satisfaits dans le nouveau système, le Conseil administratif charge les services concernés d'en faire part à la commission de gestion des véhicules (COGEVE) dans le cadre de l'enquête annuelle des besoins.

En date du 22 octobre 2015, le Conseil émettait un deuxième extrait qui validait (...) les demandes en moyens de déplacement supplémentaires exprimées par les départements au cours de l'enquête interne de la commission de gestion des véhicules (COGEVE), suite à la suppression des indemnités de déplacement qui interviendra le 31 mai 2016.

Le Conseil chargeait alors la COGEVE d'intégrer ces besoins dans les prochains crédits d'investissements prévus au plan financier d'investissement (PFI).

Le cas échéant, ladite commission devait prendre toute mesure provisionnelle (notamment le recours à la location) afin de garantir la mise à disposition des nouveaux moyens de déplacement pour les utilisateurs et utilisatrices concerné-e-s, dès la fin du délai transitoire pour le paiement des indemnités de déplacement.

Dès lors, à partir du 1^{er} juin 2016, date de mise en œuvre du nouveau règlement, la COGEVE a loué 27 vélos à assistance électrique, trois scooters électriques et deux voitures de service. Les contrats de location stipulent que les véhicules pourront être rachetés à leur valeur résiduelle.

Ces achats, prévus dans la présente demande, s'élèvent à un total de 64 000 francs.

3 Recommandation N° 3 de la Cour des comptes

Dans le rapport d'audit N° 77 de la Cour des comptes de mai 2014, la recommandation N° 3 est la suivante.

Le processus budgétaire et le vote des propositions permettent de donner une vision à moyen terme (deux à trois ans) des acquisitions et des priorisations. Cependant, pour que la COGEVE garde une certaine marge de manœuvre pour faire face aux imprévus (accidents, modification des missions des services, évolutions des technologies des véhicules,...), le vote ne devrait pas porter sur les véhicules, mais sur le montant à disposition pour réaliser le plan défendu dans la proposition.

De plus, une partie du montant voté dans la proposition devrait servir à faire face aux imprévus pour éviter de faire des dépenses de réparations sur des véhicules en fin de vie qui ne sont pas justifiables économiquement.

La Cour des comptes recommande ainsi à la COGEVE une nouvelle approche budgétaire basée sur une enveloppe et non sur une liste figée de véhicules pour garantir plus de souplesse dans le choix des véhicules. Cela permettra ainsi à la COGEVE d’être plus réactive en cas de besoins de véhicules non mentionnés dans la liste de la proposition et éviter de nouvelles démarches administratives. Pour cela, la liste ne devrait pas faire partie de la délibération mais simplement être en annexe (exposé des motifs).

Dès lors, les listes d’objets pour chaque délibération sont présentées à titre prévisionnel. Pour les renouvellements et quand cela se justifie, la COGEVE peut décider:

- d’intervertir un objet de la liste par un autre de la même catégorie qui ne figurerait pas dans la liste prévisionnelle;
- de pouvoir utiliser le solde de la délibération afin de permettre le renouvellement imprévu d’un objet de la même catégorie, même si cet objet ne figure pas dans la liste prévisionnelle.

Le terme catégorie fait référence ici aux libellés des projets de délibérations:

- véhicules lourds et remorques,
- engins spécifiques,
- véhicules légers.

4 Adéquation à l’Agenda 21

La rationalisation et l’assainissement du parc de véhicules a fait partie intégrante de l’objectif 3 intitulé «qualité de l’air local» du Programme stratégique de développement durable (PSDD) de 2011 à 2015. Les performances environnementales constituent un critère d’adjudication essentiel (cf. paragraphe 5, Acquisitions des objets).

Par ailleurs, de nouvelles technologies ou la mise en application de nouvelles normes au cours des dernières décennies a permis de diminuer sensiblement le niveau sonore et les émissions polluantes des engins et des véhicules.

5 Acquisitions des objets

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l’issue d’une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures. Un

effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges afin d'y inclure les critères suivants:

- l'adéquation technique aux besoins des utilisateurs;
- la sécurité (respect des normes en vigueur);
- les performances environnementales;
- les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs;
- le prix.

Pour l'évaluation des performances environnementales, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

- la norme d'émissions (EURO) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NOx, particules fines) et du CO₂;
- les émissions sonores;
- le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

Dans la mesure du possible, le logiciel d'aide à la décision VEPROVIGE, développé par la Ville de Genève, est utilisé pour affiner le calcul des gains en matière d'environnement.

Les motorisations alternatives (gaz naturel, électricité, moteurs hybrides, etc.) sont favorisées en tenant compte des conditions d'approvisionnement et de logistique.

Les véhicules et engins d'une même catégorie sont regroupés par lots, conformément à la législation en matière de marchés publics. Cette démarche permet également de:

- rationaliser les procédures d'acquisition et de mise en service;
- standardiser, dans la mesure du possible, les typologies, les marques et les modèles;
- générer des économies d'échelle;
- susciter l'intérêt des soumissionnaires potentiel-le-s.

6 Estimation des coûts

L'estimation des coûts se base sur les valeurs d'achats récentes de véhicules équivalents et sur la connaissance du marché actuel.

Les coûts du crédit demandé sont résumés dans le tableau ci-après:

Fr.
Arrondi à la centaine

I. Délibération I – Véhicules lourds et remorques (8 objets)

Coût d'acquisition HT	1 635 200
TVA 8% (arrondi)	130 800
Coût d'acquisition TTC	1 766 000

II. Délibération II – Engins spécifiques (42 objets)

Coût d'acquisition HT	2 383 300
TVA 8% (arrondi)	190 700
Coût d'acquisition TTC	2 574 000

III. Délibération III – Véhicules légers (80 objets)

Coût d'acquisition HT	1 255 100
TVA 8% (arrondi)	100 400
Coût d'acquisition TTC	1 355 500

IV. Total du crédit demandé (130 objets)

Total HT	5 273 600
Total TVA 8% (arrondi)	421 900
Total TTC	5 695 500

7 Délai de réalisation

Les achats sont soumis à la législation en vigueur en matière de marchés publics et aux directives internes. Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé, en moyenne, à 36 mois à partir de la disponibilité du crédit.

8 Référence au 11^e plan financier d'investissement (PFI) 2016-2027 (p. 59)

La présente proposition de crédit figure en qualité de projet actif sous le N° PFI 111.034.22 «Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)» du 11^e PFI pour un montant de 5 700 000 francs.

9 Budget de fonctionnement

De manière générale, le renouvellement des engins et des véhicules vétustes permettra de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la directive générale relative à la cession de véhicules et engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 (disponible sur l'intranet de la Ville de Genève). Selon une première estimation, les charges issues de déconstructions s'élèveraient à environ 10 000 francs et les revenus générés par des ventes à environ 18 000 francs. Ce montant est peu significatif en raison de la vétusté et de la rareté des objets pouvant potentiellement être mis en vente.

Le produit de la vente d'un véhicule est imputé, le cas échéant, sur le compte de revenus du service bénéficiaire concerné et les coûts de déconstruction sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'UGV du LOM.

10 Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,75% ainsi que l'amortissement, représente les montants suivants:

- délibération I – véhicules lourds et remorques: 10 annuités de 194 040 francs pour un montant total de 1 766 000 francs;
- délibération II – engins spécifiques: 5 annuités de 542 140 francs pour un montant total de 2 574 000 francs;
- délibération III – véhicules légers: 5 annuités de 285 500 francs pour un montant total de 1 355 500 francs.

11 Services gestionnaire et bénéficiaires

Le service gestionnaire est le LOM.

Les services bénéficiaires sont:

Service bénéficiaire - Centre de coûts		Nombre de Réf.	BudgetCHF	Libellé du centre de coûts	Centre de coûts
▣ Délibération I					
GCI - 26020499		1	330'000	Routes, ouvrages, espaces publics	26020499
VVP - 23050299		3	950'000	Unité collecte des déchets	23050299
SEVE - 50040001		2	26'000	SEVE-Entretien	50040001
SEVE - 50040008		1	230'000	SEVE-Logistique	50040008
SPO - 40020299		1	230'000	Sports - Finances et planification	40020299
▣ Délibération II					
BMU - 33010099		1	11'000	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	33010099
CJB - 32010099		1	4'500	Administration CJB	32010099
CJB - 32010004		1	25'000	Jardin	32010004
DCA - 20010099		1	8'000	Présidence, direction et secrétariat	20010099
DFIN - 11000199		2	6'000	Direction financière	11000199
DRH - A0100099		1	3'000	Ressources humaines	A0100099
DSIC - 11090099		1	8'000	DSIC - Administration	11090099
GIM - 10050299		6	41'000	Immeubles locaux PF	10050299
LOM - 23020199		1	95'000	LOM-Unité matériel de fête	23020199
LOM - 23020499		3	165'000	LOM-Unité ateliers généraux	23020499
GCI - 26020399		1	45'000	Monuments et fontaines	26020399
GCI - 26020499		7	176'000	Routes, ouvrages, espaces publics	26020499
SDPE - 50020099		1	13'000	Service de la petite enfance	50020099
SEC - 31060099		1	3'000	Service culturel	31060099
SEEP - 40070001		4	18'000	Police Municipale	40070001
SEEP - 40070004		4	12'000	Foires et marchés	40070004
SEVE - 50040001		5	13'000	SEVE-Entretien	50040001
SEVE - 50040008		1	10'000	SEVE-Logistique	50040008
SPO - 40020299		7	310'000	Sports - Finances et planification	40020299
VVP - 23050399		16	1'710'000	Unité nettoyage des voiries	23050399
▣ Délibération III					
ACE - A0020299		1	65'000	Secrétariat ACE	A0020299
BGE - 33020099		1	28'000	Bibliothèque de Genève	33020099
BMU - 33010099		1	40'000	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	33010099
DPBA - 24000099		1	1'000	Direction du patrimoine bâti (DPBA)	24000099
ECO - 50030099		2	29'000	Administration et patrimoine	50030099
ENE - 21070099		10	83'000	Energie	21070099
GCI - 26020099		10	20'500	Direction du génie civil	26020099
GCI - 26020399		2	100'000	Monuments et fontaines	26020399
GCI - 26020499		1	80'000	Routes, ouvrages, espaces publics	26020499
MAH - 32020099		1	30'000	Musée d'art et d'histoire	32020099
SEC - 31011099		1	1'000	Scènes culturelles	31011099
SEEP - 40070001		6	270'000	Police Municipale	40070001
SEVE - 50040001		9	415'000	SEVE-Entretien	50040001
SEVE - 50040008		4	34'500	SEVE-Logistique	50040008
SPO - 40020299		6	6'000	Sports - Finances et planification	40020299
VVP - 23050499		1	50'000	Unité gestion des incivilités	23050499
Total		130	5'695'500		

12 Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (*en francs*)

Objet:

Renouvellement et acquisition de véhicules de l'administration municipale (hors SIS)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Véhicules lourds	1 635 200	29%
Machines, matériel, véhicules	3 638 400	64%
Frais financiers - TVA	421 900	7%
Coût total du projet TTC	5 695 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: cf. chapitre 12 *Services gestionnaire et bénéficiaires*

CHARGES

30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales - <i>coûts de déconstruction</i>	10 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) <i>annuités sur 10 ans</i>	194 040
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) <i>annuités sur 5 ans</i>	827 640
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	1 031 680

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens - <i>vente de véhicules</i>	18 000
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	18 000

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	1 013 680
---	------------------

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0	0	0
2018	1 700 000	0	1 700 000
2019	2 000 000	0	2 000 000
2020	1 000 000	0	1 000 000
2021	995 500	0	995 500
Totaux	5 695 500	0	5 695 500

13 Conclusion

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les trois projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 766 000 francs destiné au renouvellement de véhicules lourds et de remorques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 766 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 574 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 574 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 355 500 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules légers de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 355 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

Annexes:

- état du parc par rapport aux durées d’amortissements comptables
- tableaux récapitulatifs
- liste d’objets prévisionnelle par délibération

1 - Etat du parc par rapport aux durées d'amortissements comptables

Catégories de véhicules*	Véhicules	Durée d'amortissement comptable	Véhicules et engins dont l'âge dépasse la durée d'amortissement comptable au 30.06.2016	
	en nombre	en années	en nombre	en %
Poids lourd	75	10	56	75%
Remorque	84	10	66	79%
Engin	143	5	98	69%
Cycle	36	5	5	14%
Transporteur	48	5	28	58%
Utilitaire léger	114	5	88	77%
Voiture	94	5	56	60%
Total général	594	-	402	68%

* véhicules immatriculés uniquement

2 - Tableaux récapitulatifs

2.1 - Totaux par délibérations

	objets nombre	budget CHF
Délibération I Véhicules lourds et remorques	8	1'766'000
Délibération II Engins spécifiques	42	2'574'000
Délibération III Véhicules légers	80	1'355'500
Total	130	5'695'500

2.2 - Objets en renouvellement

	objets en nombre	budget en CHF	d'amortissement comptable en années	âge ¹ en années	kilométrage ² en km	heures moteur ² en heures
Délivération I Véhicules lourds et remorques	8	1'766'000	10	20.2	146'000	-
Délivération II Engins spécifiques	37	2'349'000	5	18.2	-	8'100
Délivération II Véhicules légers	15	786'000	5	15.9	113'000	3'800
Total	60	4'901'000	-	17.9	123'000	7'900

1 Au 31 décembre 2017

2 Moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31 décembre 2017)

3 - Liste d'objets prévisionnelle par délibération

3.1 - Délibération I – véhicules lourds et remorques (liste prévisionnelle).

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	objet à renouveler				objet prévu				
				identification (im matriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
1P01	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5896 (191)	Scania	20.6	181'000	-	Poids lourd	BOM	300'000	
1P02	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE4942 (192)	Scania	18.9	156'000	-	Poids lourd	BOM	300'000	
1P03	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE4270 (190)	Scania	23.4	188'000	-	Poids lourd	BOM collectobenne	350'000	
1P04	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE91865	Mercedes Benz	19.1	158'000	-	Poids lourd	polybenne	230'000	
1P05	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE4908	Volvo	13.5	109'000	-	Poids lourd	polybenne	230'000	
1P06	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE8056	Mercedes-Benz	30.1	84'000	-	Poids lourd	polybenne grue	330'000	
6				moyenne (arrondie)				20.9	146'000	-	Total CHF - VÉHICULES LOURDS	1'740'000
1R01	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE190025	Morfer	22.4	-	-	Remorque	pont basculant	21'000	
1R02	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE195580	Daxara	13.7	-	-	Remorque	pont basculant	5'000	
2				moyenne (arrondie)				18.1	-	-	Total CHF - REMORQUES	26'000

8 Véhicules lourds et remorques

3.2 - Délibération 11 – engins spécifiques (liste prévisionnelle)

réf. objet	dpt	service	renouvellement/ acquisition	objet à renouveler				objet prévu			
				identification (immatriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]
2A01	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Agrégat	berce thermos	40000
2A02	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	n/a	Translift	15.0	-	-	Agrégat	compacteur	50000
2A03	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	1006	Translift	20.0	-	-	Agrégat	compacteur	50000
2A04	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Agrégat	épandeur	20000
2A05	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	EM0438	Kaaser	N/A	-	-	Agrégat	micropompage	45000
2A06	DCS	CJB	RENOUVELLEMENT	317	Muratoni	14.0	-	-	Agrégat	tondobarra	25000
2A07	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vessy n° 7	Anazone	21.6	-	-	Agrégat	tondobarra	50000
7				moyenne (arrondie)		17.6	-	-	Total CHF - AGRÉGATS		
280'000											

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	objet à renouveler					objet prévu				
				identification (matriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilomètres au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
2E01	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Taski 3918 Bdf	Taski	7.0	-	1'000	Engin		auto-laveuse	40'000	
2E02	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Taski 3500 QA	Taski	10.0	-	2'300	Engin		auto-laveuse	40'000	
2E03	DFL	GM	RENOUVELLEMENT	0402855	Twin Top	16.0	-	-	Engin		balayeuse	17'000	
2E04	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5316	Bucher	12.0	-	13'600	Engin		balayeuse	15'000	
2E05	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE636	Bucher	12.0	-	15'400	Engin		balayeuse	16'000	
2E06	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE808	Ravo	11.0	-	12'700	Engin		balayeuse	16'000	
2E07	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE811	Ravo	11.0	-	14'100	Engin		balayeuse	16'000	
2E08	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE813	Ravo	11.0	-	13'200	Engin		balayeuse	16'000	
2E09	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE810	Ravo	11.0	-	14'000	Engin		balayeuse	16'000	
2E10	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE734	Ravo	12.0	-	12'900	Engin		balayeuse	16'000	
2E11	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE856	Clark	36.1	-	5'800	Engin		élévateur à fourche	95'000	
2E12	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE855	Clark	36.1	-	5'700	Engin		élévateur à fourche	60'000	
2E13	DEUS	LOM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin		élévateur à fourche	75'000	
2E14	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	EM0795	Bleureau-PEG	47.0	-	-	Engin		grabeur	30'000	
2E15	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin		excavatrice	70'000	
2E16	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE644	Boschung	14.0	-	12'000	Engin		laveuse	20'000	
2E17	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vemets SEEC n° 13	John Deere	22.6	-	900	Engin		tondeuse	20'000	
2E18	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE548228	John Deere	13.8	-	1'600	Engin		tondeuse	70'000	
2E19	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE762	Toro	16.4	-	1'900	Engin		tondeuse	70'000	
2E20	DFL	GM	RENOUVELLEMENT	25229810024	John Deere	20.0	-	-	Engin		tracteur	7'500	
2E21	DFL	GM	RENOUVELLEMENT	A53-02-4643	MTD White	20.0	-	-	Engin		tracteur	7'500	
2E22	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	327	Zuko	21.0	-	1'700	Engin		tracteur	10'000	
22	moyenne (arrondés)					18.0	-	8'100	Total CHF - ENGINS				2'042'000

réf. objet	dpt	service	renouvellement/ acquisition	objet à renouveler					objet prévu			
				identification (immatriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
2M01	DFL	GM	RENOUVELLEMENT	7814R70500	Parker	28.0	-	-	Machine	aspirateur	3000	3000
2M02	DFL	GM	RENOUVELLEMENT	6524-460-359-5724-93	Parker	28.0	-	-	Machine	aspirateur	3000	3000
2M03	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0481	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M04	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0482	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M05	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0480	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M06	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0483	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M07	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0486	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M08	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	EM0478	Gluton	12.0	-	-	Machine	aspirateur	30000	30000
2M09	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE3342	Koller	29.9	-	-	Machine	foreuse	15000	15000
2M10	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Machine	herse niveleuse	20000	20000
2M11	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	EM0561	Signal	N/A	-	-	Machine	marquage routier	18000	18000
2M12	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	EM0592	Von Arx	29.0	-	-	Machine	rabotage	8000	8000
2M13	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	EM0068	Wakra	N/A	-	-	Machine	scie à béton	5000	5000
13	moyenne (arrondée)					18.7	-	-	Total CHF - MACHINES			

42 Engins spécifiques

18.2 - 8'100

2'574'000

3.3 - Délibération III – véhicules légers (liste prévisionnelle)

réf. objet	dpt	service	renouvellement/ acquisition	objet à renouveler				objet prévu			
				identification (n° matriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]
2C01	DCA	DCA	RENOUVELLEMENT	GE83332	QVE v80ne E	6.1	22000	-	Cycle	scooter	8000
2C02	DFL	DSC	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	scooter	8000
2C03	DCS	BMU	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	triporteur	11000
2C04	SDPE	DCSS	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	triporteur	13000
2C05	DCS	SEC	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C06	DFL	DFN	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C07	DFL	DFN	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C08	DFL	DRH	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C09	DFL	GM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C10	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	vélo	1000
2C11	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	vélo	1000
2C12	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	vélo	1000
2C13	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	vélo cargo	5000
2C14	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	vélo cargo	5000
2C15	DCS	CJB	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 45	4500
2C16	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 45	4500
2C17	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 45	4500
2C18	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 45	4500
2C19	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 45	4500
2C20	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C21	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C22	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
2C23	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3C01	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	scooter	4000
3C02	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	scooter	4000
3C03	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	scooter	4000

réf. objet	dpt	service	renouvellement/ acquisition	objet à renouveler					objet prévu			
				identification (en matriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
3004	DCA	DPBA	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3005	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3006	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3007	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3008	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3009	DCA	ENE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3010	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3011	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3012	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3013	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3014	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3015	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3016	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3017	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3018	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3019	DCS	SEC	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3020	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3021	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3022	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3023	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3024	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3025	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3026	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3027	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3028	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3029	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3030	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
3031	DCSSI	ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	1000	
54					moyenne (arrondée)		6.1	22 000	-	Total CHF - CYCLES		142'500

réf. objet	dpt	service	renouvellement / acquisition	objet à renouveler				objet prévu				
				identification (immatriculation ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2017 (projection)	kilométrage au 31.12.2017 (projection)	heures moteur au 31.12.2017 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
2v01	DEUS	SEEP	RENOUVELLEMENT	GE545782	Opel	14.1	234'000	-	Vature	break	45'000	
2v02	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	break	45'000	
2v03	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	break	45'000	
2v04	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	break	45'000	
2v05	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	break	45'000	
2v06	DEUS	SEEP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	break	45'000	
2v07	DA	ACE	RENOUVELLEMENT	GE134940	Toyota	12.6	80'000	-	Vature	fonction	65'000	
2v08	DCSS	ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	livraison	28'000	
2v09	DCA	ENE	RENOUVELLEMENT	GE7677	Mitsubishi	22.3	167'000	-	Vature	livraison	33'000	
2v10	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE8402	Citroën	19.3	81'000	-	Vature	livraison	20'000	
2v11	DCS	BGE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	livraison	28'000	
2v12	DCS	BMU	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	livraison	40'000	
2v13	DCS	MAH	RENOUVELLEMENT	GE115716	Opel	16.6	191'000	-	Vature	transport de personnes	30'000	
3v01	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	livraison	11'500	
3v02	DEUS	SEVE	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Vature	livraison	12'500	
15					moyenne (arrondée)		16.9	151'000	-	Total CHF - VOITURES		538'000

80 Véhicules légers 15.9 113'000 3'800 1'355'500

Total nombre d'objets 130
Total CHF 5'695'500